



Appui au Développement Intégral et à la Solidarité sur les Collines

31, Avenue des Etats Unis, Quartier KIGOBE

BP 2695 BUJUMBURA

Telephone (00 257) 22 25 75 20 //22 25 93 38

info@adisco.org

www.adisco.org

APPEL D'OFFRE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDEPENDANT INTERNATIONAL CHARGE DE PROPOSER DES METHODOLOGIES D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES LAUREATS DES CYCLES INFERIEURS ET SUPERIEURS DE L'ECOLE SECONDAIRE EN VUE DE LEUR INSERTION SOCIO- PROFESSIONNELLE

TERMES DE REFERENCE

ADISCO invite un consultant indépendant international à postuler pour mener l'étude portant sur "les méthodologies d'accompagnement des Jeunes lauréats des cycles inférieurs et supérieurs de l'école Secondaire au Burundi en vue de leur insertion socio-professionnelle ».

1. Contexte et Justification

a) Situation de l'emploi des jeunes

Le Burundi ne fait pas exception de la crise de l'emploi que connaît le monde entier. Les données recueillies par la BAD et une étude d'ADISCO menée en 2017 révèlent que malgré que le Burundi ait connu une croissance régulière au cours des dernières années d'avant la crise politique de 2015, elle ne s'est pas traduite en un accroissement de création d'emplois particulièrement chez les jeunes qui constituent une part très importante de la population active. Au Burundi, la proportion des jeunes (15-34 ans) en âge de travailler est généralement supérieure à 59%. En considérant le milieu de résidence, ce ratio est particulièrement plus élevé dans les villes qu'en milieu rural. Les jeunes de 15-24 ans représentent à eux seuls un tiers de l'ensemble de la population en âge de travailler, soit 34,1% de la population en âge de travailler.

En termes d'accès à l'emploi, la situation des jeunes est très préoccupante. Selon la définition du BIT, le taux de chômage au Burundi est faible, 1,6% au sens strict et 2,4% au sens élargi. Toutefois, au niveau urbain le chômage est particulièrement élevé. A titre illustratif, dans la ville de Bujumbura, le taux de chômage des jeunes au sens du BIT (17,5%) est plus élevé que celui de l'ensemble des adultes. Pour les jeunes de 15-24 ans, il est de 18,5% tandis que pour la tranche d'âge de 25-34 ans, il est de 16,9%. Par contre, pour les adultes de 35 ans et plus, il n'est que de 9,1%. **Pour les jeunes ayant l'âge de 15-34 ans, le taux de chômage augmente avec le niveau d'instruction.** Il touche davantage les personnes instruites de niveau secondaire (6,9%) et supérieur



Appui au Développement Intégral et à la Solidarité sur les Collines

31, Avenue des Etats Unis, Quartier KIGOBE
BP 2695 BUJUMBURA
Telephone (00 257) 22 25 75 20 //22 25 93 38
info@adisco.org
www.adisco.org

(17,9%). Dans ce même milieu, les jeunes de sexe féminin sont très frappés par le chômage plus que les jeunes de sexe masculin 23,5 % contre 13,7%. De manière générale, la probabilité d'être au chômage diminue avec l'âge. Ce fait implique que les plus jeunes sont les plus touchés par le chômage.

Un atelier mené en Septembre 2017 par les équipes du Projeunes emploi sur 4 sites dans 3 différentes communes (Busiga, Bugenyuzi et Gihogazi) nous a poussé à des conclusions surprenantes. Invités par leurs pairs (pas forcément instruits) à cet atelier, 60% des jeunes participants avaient terminé les études secondaires et étaient donc au chômage, à la recherche d'opportunités que présenterait l'atelier. Même si cet échantillon n'est pas représentatif de la situation nationale, il mérite réflexion.

En effet, depuis 2015, le Burundi est engagé dans une réforme de son système éducatif. La fin du cycle inférieur de l'école secondaire dénommé école fondamentale est censurée par un examen décisif. Les élèves recalés par cet examen sont orientés dans les centres d'enseignement des métiers (CEM) qui, aux vues du taux d'accès ne sont pas attractifs pour les jeunes. Selon un entretien que nous avons eu avec la direction de l'enseignement des métiers, pour l'année scolaire 2015-2016, sur les 92 000 élèves recalés, seuls 6 000 ont intégrés les CEM. Une réforme serait en cours pour permettre à ces lauréats des CEM d'accéder aux centres de formation professionnelle et plus tard aux instituts techniques.

L'accès à l'université n'est pas le plus facile. En effet, comme dans certains autres pays africains, seuls 6% des lauréats des humanités ont accès à l'université.

b) Des approches d'insertion limitées

Plusieurs tentatives d'insertion socioprofessionnelles existent :

- **Les Centre d'Enseignement de Métiers (CEM):** Pour le gouvernement, après avoir introduit un cours d'entreprenariat au programme d'enseignement fondamental, les élèves recalés doivent rejoindre les centres d'enseignement des métiers qui proposent des options telles que la couture, la mécanique, la menuiserie, la transformation agroalimentaire, la soudure, l'hôtellerie, etc. espérant que ces jeunes « qualifiés » pourront s'installer à leur propre compte. Le constat est que ces CEM sont très peu attractifs pour les jeunes. Selon la direction de l'enseignement des métiers, même quand les CEM sont bien équipés et que les



Appui au Développement Intégral et à la Solidarité sur les Collines

31, Avenue des Etats Unis, Quartier KIGOBE

BP 2695 BUJUMBURA

Telephone (00 257) 22 25 75 20 //22 25 93 38

info@adisco.org

www.adisco.org

élèves ont reçu des bourses (frais de déplacement), le nombre d'inscrits est resté très faible, en témoigne le CEM pilote de Mugerama en commune Nyanza-lac financé par la CTB. Il s'agirait selon lui d'un manque de sensibilisation. En effet, ces élèves sachant qu'ils ont échoué, sont très peu motivés à intégrer une école. Ils disent que le métier s'apprend chez un praticien et pas à l'école.

- **La distribution des Kit à la sortie des CEM** : Quelques ONG ont choisi de distribuer des Kit aux lauréats des CEM afin de faciliter le démarrage de leur AGR. S'il est vrai que ces AGRs démarrent, très peu de lauréats vivent réellement de ces métiers une fois le Kit reçu. Il est généralement abandonné dès les premières pannes.
- **Des crédits leasing aux individus et aux groupes** : D'autres organisations voulant combattre la gratuité, proposent à ces lauréats, individuellement ou réunis en petits groupes, des équipements mais dont le montant est remboursable après le début de l'activité. Ici, le taux de remboursement reste très faible.
- **L'apprentissage en entreprise** : Une autre approche défend que ces jeunes bien que formés n'ont aucun savoir-faire. Une formation complémentaire idéalement en entreprise leur permettra donc d'accroître leur employabilité et ainsi augmenter leur probabilité d'être recruté. Cette approche est au tout début. Elle paraît prometteuse mais ne peut absorber qu'une petite masse de jeunes, les entreprises collaborent difficilement car n'y voient pas leur intérêt.
- **L'entrepreneuriat agricole** : Le retour à la terre via le développement de l'entrepreneuriat agricole est le dernier discours le plus entendu par les jeunes africains. ADISCO a opté pour l'accompagnement des jeunes dans le développement des filières novatrices agricoles orientées sur le marché. S'il est vrai que les jeunes y tirent des revenus non négligeables, les « instruits » qui s'y lancent affirment néanmoins être chômeurs ! On se demande bien si l'entrepreneuriat agricole est vraiment attractif pour ces jeunes lauréats ou plus adapté aux jeunes non scolarisés.
- **Les incubateurs d'entreprises** : effet de mode ou réelle solution, les incubateurs d'entreprises tentent de pousser les jeunes à l'auto-emploi avec des cas de succès à compter du bout du doigt. En effet, la réussite de l'incubateur dépend de la bonne association coach-incubé. Il faut d'une part un incubateur qui dispose des moyens (humains, méthodologie, financier, etc.) pour offrir un accompagnement de qualité et d'autre part des incubés bien déterminés à



Appui au Développement Intégral et à la Solidarité sur les Collines

31, Avenue des Etats Unis, Quartier KIGOBE

BP 2695 BUJUMBURA

Telephone (00 257) 22 25 75 20 //22 25 93 38

info@adisco.org

www.adisco.org

entreprendre. Il est bien clair que tout le monde ne peut être entrepreneur. La sélection des bons candidats entrepreneurs devient donc déterminant et le système d'accompagnement jugé budgétivore.

2. Objectif de la mission

L'objectif assigné au consultant est de proposer des systèmes d'accompagnement adéquats et adaptés à chaque catégorie des jeunes lauréats des cycles inférieurs et supérieurs de l'école secondaire (humanités générales et techniques), systèmes qui leur permettent d'accéder à un emploi permanent (au minimum 20h de travail par semaine). Cette proposition constituera un document de plaidoyer à présenter aux décideurs. Ces différentes catégories sont :

- Jeunes lauréats de l'école fondamentale, d'un CEM ou de l'école secondaire générale ou technique ayant un fort potentiel entrepreneurial et est capable de créer et manager une micro-entreprise ou une PME (entre 3 000-25 000 euro de chiffre d'affaires annuels et 2-10 emplois permanents) ;
- Jeunes lauréats de l'école fondamentale, d'un CEM ou de l'école secondaire générale ou technique ayant un faible potentiel entrepreneurial qui voudrait lancer une petite activité de survie (chiffre d'affaires entre 1 000-3 000 euros);
- Jeunes lauréats de l'école fondamentale, d'un CEM ou de l'école secondaire générale ou technique n'ayant aucun engouement pour l'entrepreneuriat mais désireux d'être employé ;

3. Résultats attendus

- Les systèmes d'accompagnement existant sont analysés, leurs points forts et leurs points faibles sont relevés ;
- Des systèmes d'accompagnement des jeunes (en vue d'un accès à l'emploi) appliqués sous d'autres cieux sont explicités ;
- Un système de sélection permettant de distinguer les 3 catégories des jeunes (voir objectif) est proposé ;
- Les systèmes d'accompagnement des jeunes (en vue d'un accès à l'emploi) en fonction des différentes catégories sont proposés ;
- Un plan d'action budgétisé pour la mise en place de ces systèmes au sein d'une commune pilote est proposé ;



Appui au Développement Intégral et à la Solidarité sur les Collines

31, Avenue des Etats Unis, Quartier KIGOBE

BP 2695 BUJUMBURA

Telephone (00 257) 22 25 75 20 //22 25 93 38

info@adisco.org

www.adisco.org

- Un résumé (en plus du rapport global) servant d'outil de plaidoyer est produit ;
- Un atelier de restitution des recommandations de l'étude est organisé à l'intention des décideurs politiques impliqués dans la thématique de l'emploi des jeunes ;

4. Mandat du consultant

Le consultant remplit les tâches correspondant aux principes conformes aux règles de la pratique de son métier. Il est chargé de :

- Présenter une offre technique et financière de son intervention qui contient prioritairement un cadre méthodologique qui permet d'atteindre les différents résultats. Ce cadre sera validé par ADISCO ;
- Préparer et conduire la mission qui comprend la liste des tâches non exhaustives ci-après :
 - o Préparer les guides d'échange ;
 - o Echanger avec les différents intervenants (Dans la municipalité de Bujumbura et à l'intérieur du pays) dans le secteur de la formation et de l'accompagnement à l'accès à l'emploi;
 - o Echanger avec les jeunes lauréats (ou en formation ou ayant abandonné) des cycles inférieurs et supérieurs de l'école secondaire (enseignement général et technique) ;
 - o Mener une analyse critique des interventions actuelles;
 - o Produire un rapport comprenant les propositions sur les meilleurs types d'accompagnement et un plan d'action de sa mise en œuvre dans une commune cible;
 - o Produire un résumé servant de document de plaidoyer ;
 - o Restituer la mission aux équipes d'ADISCO et aux décideurs politiques ;
 - o Produire un rapport définitif de mission ;
 - o Etc.

Le consultant ne se considérera jamais comme un employé d'ADISCO. Il sera sous la responsabilité de son superviseur désigné par ADISCO, Mlle Chantal Ntima.

5. Profil du consultant



Appui au Développement Intégral et à la Solidarité sur les Collines

31, Avenue des Etats Unis, Quartier KIGOBE
BP 2695 BUJUMBURA
Telephone (00 257) 22 25 75 20 //22 25 93 38
info@adisco.org
www.adisco.org

Le consultant doit justifier au moins d'une formation universitaire de niveau Maîtrise (Master, DEA, Doctorat). Il doit disposer d'une expérience internationale pertinente dans l'accompagnement des jeunes à l'accès à l'emploi ou avoir participé dans l'élaboration des réformes des systèmes éducatifs ou avoir participé dans un programme de mise en place des programmes de formation professionnelle. Une expérience de plaidoyer sera un atout. Une preuve de ces réalisations devra figurer dans l'offre technique.

6. Méthodologie de travail

Le consultant prestera en qualité d'expert et utilisera la méthodologie qui lui semble la mieux indiquée, mais qui devra intégrer des approches participatives qui valorisent les expériences des intervenants.

7. Durée de la mission

La durée de la mission est de 12 jours à dater du jour de la signature du contrat. Les 12 jours comprennent la préparation, les jours de terrain, la restitution et le rapportage.

La mission se déroulera dans la période du 10 Novembre au 10 Décembre 2017.

8. Présentation de l'offre

La lettre de candidature sera accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae ainsi que de tout autre document pouvant faciliter la décision de recrutement.

L'offre technique devra comprendre une note de compréhension des termes de référence, la méthodologie de travail et un chronogramme.

L'offre financière devra comprendre les coûts détaillés des actions à mener et des taux de rémunération du personnel.

Les coûts organisationnels (déplacements, logement et nourriture, matériel pédagogique classique) de l'atelier sont à charge d'ADISCO. Le consultant mentionnera néanmoins la liste du matériel dont il aura besoin pour sa mission.

Les offres techniques et financières seront présentées séparément au plus tard le 05 Novembre 2017.

L'offre sera publiée sur le site internet www.adisco.org.

Les offres se font exclusivement par voie électronique envoyées simultanément à libere.bukobero@adisco.org; hormis.hariyongabo@adisco.org; chantal.ntima@adisco.org.



Appui au Développement Intégral et à la Solidarité sur les Collines

31, Avenue des Etats Unis, Quartier KIGOBE

BP 2695 BUJUMBURA

Telephone (00 257) 22 25 75 20 //22 25 93 38

info@adisco.org

www.adisco.org

9. Propriété du travail rendu

Le rapport de mission sera la propriété d'ADISCO dès le dépôt du travail définitif. Tous les droits d'auteur, de reproduction et d'exploitation sont exclusivement réservés à l'ADISCO.